



National  
Defence

Défense  
nationale

Chief Review Services Chef - Service d'examen

CRS  CS Ex

Revu par le CS Ex conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI). Renseignements **NON CLASSIFIÉS**.

Vérification du processus d'autorisation  
de sécurité

Septembre 2006

7053-63 (CS Ex)



Canada 

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE DES RÉSULTATS</b> .....	<b>i</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
Contexte .....	1
Objectifs.....	1
Portée .....	2
Méthodologie .....	2
Critères .....	2
<b>CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>3</b>
Efficacité du processus d'autorisation de sécurité .....	3
Stratégie de gestion du risque .....	9
Contrôle du processus d'autorisation de sécurité .....	11
<b>ANNEXE A – CRITÈRES D'ÉVALUATION</b> .....	<b>A-1</b>
<b>ANNEXE B – COMPARAISON DE LA COTE DE FIABILITÉ ENTRE LE MDN/LES FC ET LA GRC</b> .....	<b>B-1</b>
<b>ANNEXE C – RÉPONSE DE LA DIRECTION</b> .....	<b>C-1</b>



## SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Le Chef – Service d'examen a effectué une vérification du processus d'autorisation de sécurité afin d'évaluer les pratiques de gestion du risque et les contrôles mis en place pour assurer une application rigoureuse et uniforme des exigences en matière d'autorisation, et de déterminer si le programme fonctionne comme prévu.

Les cotes de sécurité du personnel constituent le premier moyen de défense contre les menaces pour la sécurité nationale et internationale. Étant donné que la plupart des autres mesures de sécurité reposent sur la participation de personnes honnêtes et dignes de confiance, l'attribution d'une cote de sécurité du Ministère ou de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à une personne qui n'en mérite pas pourrait :

- dans le pire des cas, rendre les mesures de sécurité inefficaces et exposer ainsi des personnes, de l'information classifiée, des installations et des biens à des risques injustifiés;
- exposer l'OTAN à des risques similaires, ce qui nuirait aux relations du Canada avec les divers États membres et à sa réputation auprès d'eux.

Prélèvements en vertu de la LAI Art. 15(1) Affaires internationales et défense; Art. 16(2)(c) Méthodes de protection, etc.; Art. 21(1)(a) Avis, etc.

### Évaluation globale

Le processus d'autorisation de sécurité du personnel du Ministère

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

L'élaboration d'un programme d'autorisation de sécurité du personnel qui répond aux besoins du Ministère, des FC en pleine expansion et des engagements du Canada envers ses alliés, tout en comblant ....., exigera des directives claires et un appui de la part du Sous-ministre et du Chef d'état-major de la Défense (SM/CEMD), ainsi que la participation coordonnée de nombreuses organisations ministérielles.



SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Constatations et recommandations

**Efficacité du processus d'autorisation de sécurité.** Le Grand prévôt adjoint (Sécurité) 2 (GPA Sécur 2) .....

.....  
.....  
.....

Il est recommandé que le Vice-chef d'état-major de la Défense/Grand prévôt des Forces canadiennes (VCEMD/GPFC) .....

.....  
.....

Prélèvements en vertu de la LAI Art. 15(1) Affaires internationales et défense; Art. 16(2)(c) Méthodes de protection, etc.; Art. 21(1)(a) Avis, etc.

**Stratégie de gestion du risque.** .....

.....  
.....  
.....

Il est recommandé qu'avant de modifier le processus d'autorisation de sécurité du personnel, .....

.....  
.....

**Contrôle du processus d'autorisation de sécurité.** La politique ministérielle en matière d'autorisation de sécurité du personnel .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Il est recommandé que le GPA Sécur assure l'élaboration opportune de documents de politique et d'orientation qui définissent clairement les rôles et les responsabilités ayant trait au processus d'autorisation de sécurité du personnel, ainsi qu'un plan de formation et de sensibilisation qui facilite la communication et la compréhension de ce processus et des rôles et responsabilités connexes.



SOMMAIRE DES RÉSULTATS

**Plan d'action de la direction**

Prélèvements en vertu de la LAI Art. 15(1) Affaires internationales et défense; Art. 16(2)(c) Méthodes de protection, etc.; Art. 21(1)(a) Avis, etc.

Le GPFC et le GPA Sécur sont d'accord avec les constatations et recommandations formulées dans le présent rapport de vérification. Le GPFC amorcera immédiatement un examen ..... Cet examen prendra fin au plus tard le 15 décembre 2006, mais des recommandations seront faites ou des mesures prises dès que possible afin de respecter l'échéancier et les objectifs du plan d'action (voir l'annexe C).

L'examen permettra de .....

.....Les résultats de l'examen, notamment les risques cernés, seront communiqués à la haute direction pour qu'elle puisse prendre des décisions éclairées au sujet des capacités qui seront mises en œuvre.



## INTRODUCTION

### Contexte

Conformément à la Politique du gouvernement sur la sécurité (PGS), les ministères doivent s'assurer que les personnes ayant accès aux biens et aux renseignements gouvernementaux sont fiables et dignes de confiance. En ce qui a trait à la sécurité nationale, ils doivent vérifier la loyauté de ces personnes envers le Canada afin de protéger celui-ci contre le terrorisme et la collecte de renseignements par des puissances étrangères. À cette fin, le processus d'autorisation de sécurité du personnel exige l'évaluation de certaines caractéristiques et circonstances. L'octroi d'une cote de fiabilité, condition préalable à l'obtention d'une cote de sécurité, comporte la confirmation de l'identité de la personne ainsi qu'une évaluation de sa stabilité, de sa fiabilité, de sa discrétion, de ses habitudes et des pressions familiales auxquelles elle est soumise. Le Groupe du recrutement des Forces canadiennes (GRFC) s'est vu déléguer la responsabilité d'accorder ou de refuser une cote de fiabilité à toutes les recrues des Forces canadiennes (FC), tandis que cette même responsabilité a été déléguée aux commandants et aux gestionnaires dans le cas des fonctionnaires.

Des vérifications de sécurité sont nécessaires pour évaluer la loyauté, les valeurs et les croyances d'une personne et pour déterminer les associations qui pourraient exposer le ministère de la Défense nationale (MDN) à des risques inutiles. Le processus d'autorisation de sécurité, qui est la responsabilité du Grand prévôt adjoint (Sécurité) 2 (GPA Sécur 2), dépend beaucoup de l'information recueillie et évaluée au cours du processus de vérification de la fiabilité. À l'exception des vérifications de la solvabilité et du casier judiciaire mises à jour, les vérifications et évaluations effectuées en vue d'accorder une cote de fiabilité ne sont pas répétées durant le processus d'autorisation de sécurité.

Chaque année, le GPA Sécur 2 traite en moyenne 40 000 demandes de vérification de la fiabilité et d'autorisation de sécurité ou fournit de l'information à cet égard. Ce nombre augmentera considérablement avec la hausse prévue des effectifs des FC. À l'heure actuelle, il existe un arriéré de traitement se chiffrant à environ 26 000 demandes. En 2003, au terme d'une étude du processus d'autorisation, le Directeur général – Changements stratégiques a recommandé d'embaucher du personnel de traitement supplémentaire pour permettre au GPA Sécur 2 d'éliminer l'arriéré. Le processus d'embauche est en cours et, même si du personnel supplémentaire a été engagé, il faudra dispenser beaucoup de formation avant de pouvoir réduire l'arriéré.

### Objectifs

Comme l'indique la figure 1, la vérification comportait les objectifs suivants :

- Évaluer les stratégies de gestion du risque employées dans l'élaboration et l'exécution du processus d'autorisation;
- Évaluer les contrôles mis en place pour assurer une application rigoureuse et uniforme des exigences en matière d'enquête et d'autorisation;
- Déterminer si le programme d'autorisation de sécurité fonctionne comme prévu.



INTRODUCTION

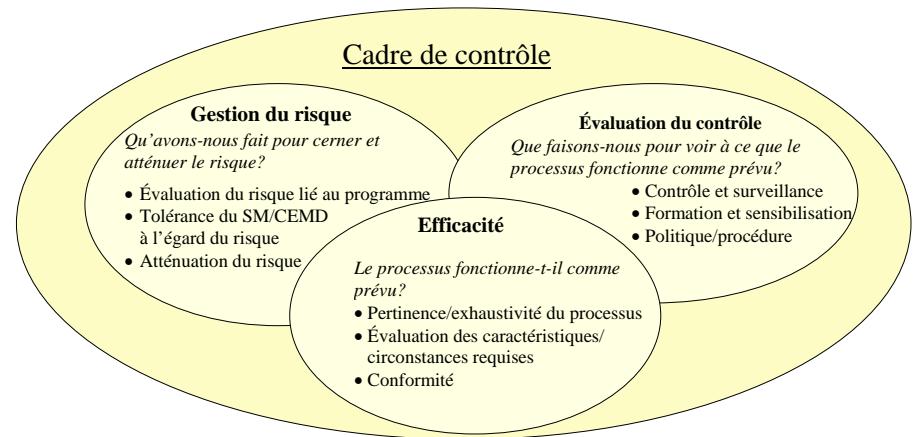
**Portée**

La vérification a porté sur les demandes de cote de fiabilité pour la période allant de janvier 2002 à mars 2005, attribuables au GRFC, et sur les demandes de cote de fiabilité pour la période allant de janvier 2003 à mars 2005, attribuables aux organisations du MDN qui avaient accordé une cote de fiabilité à des employés civils. Nous avons également vérifié et évalué les dossiers d'autorisation de sécurité tenus par le GPA Sécur 2.

**Méthodologie**

Les recommandations de la présente vérification sont fondées sur les résultats des activités suivantes :

- examen des politiques, normes et lignes directrices pertinentes du Conseil du Trésor, du Ministère et de l'OTAN en matière d'autorisation de sécurité du personnel;
- entrevues avec les gestionnaires, les personnes chargées d'accorder les cotes de fiabilité et d'exécuter le programme d'autorisation, ainsi que les responsables du contrôle et de la surveillance du programme;
- discussions avec le gestionnaire de la Section de la sécurité du personnel, au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC);
- échantillonnage dirigé des dossiers de fiabilité et d'autorisation de sécurité;
- évaluation de la rigueur et de l'exhaustivité du processus d'autorisation de sécurité du personnel.



**Figure 1. Objectifs de la vérification.** Conditions du cadre de contrôle de gestion évaluées pendant la vérification.

**Critères**

Les principaux critères utilisés pour évaluer l'efficacité du processus d'autorisation de sécurité sont précisés à l'annexe A. ....

.....

.....

Prélèvements en vertu de la LAI  
 Art. 15(1)  
 Affaires internationales et défense;  
 Art. 16(2)(c)  
 Méthodes de protection, etc.;  
 Art. 21(1)(a)  
 Avis, etc.



## CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

### Efficacité du processus d'autorisation de sécurité

.....
.....
.....
.....

### Rigueur des cotes de fiabilité. ....

- Prélèvements en vertu de la LAI Art. 15(1) Affaires internationales et défense; Art. 16(2)(c) Méthodes de protection, etc.; Art. 21(1)(a) Avis, etc. ....  
..... Le tableau 1 présente les résultats de la vérification des dossiers de fiabilité des civils : 95 p. 100 des dossiers examinés ..... tandis que 72 p. 100 .....  
..... Il convient de noter que même si les dossiers des centres de recrutement renfermaient .....  
..... 66 p. 100 d'entre eux .....
- Du point de vue de la direction, la principale préoccupation lorsqu'on embauche une personne consiste à s'assurer que cette dernière possède les qualités énoncées et la personnalité voulue et qu'elle est disposée à s'intégrer dans l'organisation. Les contacts avec les employeurs précédents visent à confirmer l'expérience, la fiabilité et l'aptitude du point de vue de l'emploi, .....  
..... Il faut tenir compte de ces exigences divergentes lorsqu'on envisage des solutions de rechange au processus actuel de vérification de la fiabilité.







CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

Prélèvements en vertu de la LAI Art. 15(1) Affaires internationales et défense; Art. 16(2)(c) Méthodes de protection, etc.; Art. 21(1)(a) Avis, etc.

- .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Rigueur du processus d'autorisation.** Les vérifications actuelles que le Ministère doit effectuer en matière de fiabilité et de sécurité  
.....  
.....

- .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

- .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

Prélèvements en vertu de la LAI Art. 15(1) Affaires internationales et défense; Art. 16(2)(c) Méthodes de protection, etc.; Art. 21(1)(a) Avis, etc.

- .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

GPA Sécur 2. ....  
 .....  
 .....

- .....  
 .....  
 .....  
 .....

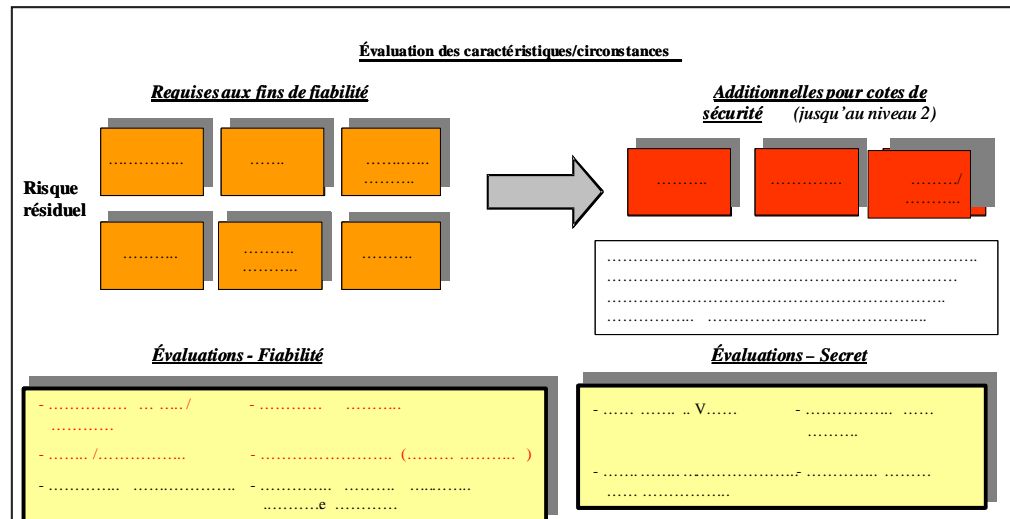


Figure 2. Évaluation des caractéristiques/circonstances. ....  
 .....  
 .....







CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

Stratégie de gestion du risque

.....  
.....  
.....  
.....

Risque lié au programme. ....  
.....

- .....  
.....  
.....  
.....  
.....
- .....  
.....  
.....  
.....  
.....
- .....  
.....  
.....  
.....  
.....

Prélèvements en vertu de la LAI Art. 15(1) Affaires internationales et défense; Art. 16(2)(c) Méthodes de protection, etc.; Art. 21(1)(a) Avis, etc.



CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

- .....  
.....  
.....  
.....

Emplois à risque élevé. ....

Prélèvements en vertu de la LAI Art. 15(1) Affaires internationales et défense; Art. 16(2)(c) Méthodes de protection, etc.; Art. 21(1)(a) Avis, etc.

- .....  
.....  
.....  
.....
- .....  
.....  
.....

**Recommandation.** Il est recommandé qu'avant de modifier le processus d'autorisation de sécurité du personnel, l'agent de sécurité du Ministère .....  
.....



CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

Contrôle du processus d'autorisation de sécurité

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Rôles et responsabilités. ....  
.....

- Prélèvements en vertu de la LAI Art. 15(1) Affaires internationales et défense; Art. 16(2)(c) Méthodes de protection, etc.; Art. 21(1)(a) Avis, etc. ....  
.....
- .....  
.....

Contrôle et surveillance. ....  
.....

- .....  
.....  
.....  
.....  
.....







CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

- .....  
Prélèvements en vertu de la LAI Art. 15(1) Affaires internationales et défense; Art. 16(2)(c) Méthodes de protection, etc.; Art. 21(1)(a) Avis, etc. ....
- .....  
.....

**Recommandation.** Il est recommandé que le GPA Sécur assure l'élaboration opportune de documents de politique et d'orientation qui définissent clairement les rôles et les responsabilités ayant trait au processus d'autorisation de sécurité du personnel, ainsi qu'un plan de formation et de sensibilisation qui facilite la communication et la compréhension de ce processus et des rôles et responsabilités connexes.



## ANNEXE A – CRITÈRES D'ÉVALUATION

Éléments du cadre de contrôle	Critères de vérification
<b>Gestion du risque.</b> Évaluer les stratégies de gestion du risque employées dans la gestion des processus d'autorisation de sécurité et de vérification de la fiabilité.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les demandes d'autorisation de sécurité et de vérification de la fiabilité sont traitées en temps opportun, de façon à réduire au minimum les effets négatifs sur les opérations des FC et du MDN.</li><li>• Le risque associé au processus d'enquête/d'autorisation de sécurité a été cerné et évalué, et des plans d'atténuation ont été élaborés, mis en œuvre et communiqués.</li></ul>
<b>Évaluation du contrôle.</b> Évaluer les contrôles mis en place pour assurer une application rigoureuse et uniforme des exigences en matière d'autorisation de sécurité prescrites dans la PGS.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les documents procéduraux du Ministère indiquent clairement l'information à recueillir, à analyser et à conserver pour chaque niveau de sécurité.</li><li>• Il existe un processus de contrôle de la qualité pour faire en sorte que les demandes d'autorisation de sécurité et de vérification de la fiabilité soient traitées conformément aux exigences de la politique et que les décisions concernant l'attribution, le refus ou l'annulation d'une cote de sécurité soient convenablement et systématiquement justifiées, examinées et autorisées.</li><li>• La politique et les documents procéduraux du Ministère précisent clairement les responsabilités de la direction tout au long du processus d'enquête et d'autorisation de sécurité, et il existe une stratégie de communication et de formation efficace pour veiller à ce que les gestionnaires soient conscients de leurs responsabilités.</li><li>• Les gestionnaires surveillent continuellement les situations ou activités qui pourraient nuire à la validité des cotes de sécurité des employés et en font rapport.</li></ul>
<b>Efficacité.</b> Évaluer les pratiques de gestion employées pour exécuter un processus d'autorisation de sécurité et de vérification de la fiabilité efficace, efficient et opportun.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les organisations chargées d'attribuer les cotes de sécurité sont dotées de personnel compétent et des ressources nécessaires pour assurer un processus d'enquête et d'autorisation efficient et efficace.</li><li>• Tous les aspects du processus d'enquête et d'autorisation de sécurité sont continuellement soumis à une surveillance et à une évaluation, de manière à assurer et à améliorer l'efficacité et l'efficacités des opérations.</li><li>• L'information recueillie durant le processus d'enquête et d'autorisation est conservée et utilisée conformément aux exigences de la politique.</li></ul>







ANNEXE C

Recommandations du CS Ex	BPR	Mesure de la direction et jalons
<p>3. Qui effectuera les vérifications déterminées et dans quelles circonstances elles seront effectuées;</p> <p>4. Qui procédera aux vérifications de la fiabilité et accordera les cotes de fiabilité, et comment la documentation sera conservée pour garantir l'intégrité et la confidentialité des dossiers de sécurité;</p> <p>5. Les ressources et la structure organisationnelle nécessaires pour mettre en œuvre un processus d'autorisation efficace, notamment :</p>	<p>GPA Sécur</p> <p>GPA Sécur</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>..... Nous allons immédiatement acheminer un message CANFORGEN pour rappeler aux responsables de l'embauche qu'ils sont tenus de faire ces vérifications. ....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>..... Un plan sera terminé le <b>15 décembre 2006</b>, mais une solution à court terme pourrait être mise en œuvre plus tôt.</p> <p>À l'heure actuelle, le gestionnaire responsable de l'embauche est habilité à accorder les cotes de fiabilité, et l'agent de sécurité du Ministère formule des commentaires sur le plan de la fiabilité mais il est responsable des cotes de sécurité. ....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Prélèvements en vertu de la LAI Art. 15(1) Affaires internationales et défense; Art. 16(2)(c) Méthodes de protection, etc.; Art. 21(1)(a)(c) Avis, etc.





ANNEXE C

Recommandations du CS Ex	BPR	Mesure de la direction et jalons
<p><b>Recommandation.</b> Il est recommandé que le GPA Sécur assure l'élaboration opportune de documents de politique et d'orientation qui définissent clairement les rôles et les responsabilités ayant trait au processus d'autorisation de sécurité du personnel, ainsi qu'un plan de formation et de sensibilisation qui facilite la communication et la compréhension de ce processus et des rôles et responsabilités connexes.</p>	GPA Sécur	<p>Dès que l'examen du processus d'autorisation de sécurité aura pris fin, nous dresserons un plan visant à faciliter la communication et la compréhension du processus. Le plan sera terminé et mis en œuvre d'ici <b>mars 2007</b>.</p> <p>À court terme, le GPA Sécur rédigera au moins un CANFORGEN qui donnera aux responsables de l'embauche des directives sur le contrôle de la fiabilité. Nous avons coordonné un comité de rédaction des normes de qualification pour les cours de surveillant de la sécurité de l'unité (SSU) et veillerons à ce que des plans d'instruction soient préparés au plus tard le <b>15 octobre 2006</b>. Nous nous attendons à ce que l'École de la police militaire des FC commence à donner les cours de SSU peu de temps après.</p>

